



Distr.
LIMITEE

T/PET.3/L.68
Le 17 novembre 1960

ORIGINAL : FRANCAIS

PETITION DE M. FRANCOIS RUKEBA ET SEPT AUTRES
CONCERNANT LE RUANDA-URUNDI

(Distribuée conformément à l'article 85, paragraphe 2 du règlement intérieur du Conseil de tutelle.)

RUKEBA François
c/o Mr. MUNYAKAZI Simon
Caisse des Pensions
B.P. 4.000
BUKAVU - REPUBLIQUE DU CONGO

Usumbura, le 21 septembre 1960.

Monsieur le Président de l'Assemblée Générale
des Nations Unies

à

NEW - Y O R K

Transmis copie pour information à
Sa Majesté le Mwami KIGERI V du Ruanda;

Monsieur le Président,

A l'occasion de l'assemblée générale des Nations Unies prochainement en cours, nous avons l'honneur d'introduire auprès de votre haute compétence nos cris de larmes nationaux causés par le climat politique du gouvernement tutélaire belge du Ruanda-Urundi, à caractère vraiment inhumain.

Qu'il nous soit permis, Monsieur le Président, d'informer l'assemblée générale en brève l'enchaînement de cette politique plus redoutable que jamais et relatée à plusieurs reprises par de nombreuses pétitions à l'adresse du conseil de tutelle des Nations Unies, spécialement dans les dix derniers mois à partir desquels nous avons connu et connaissons encore d'événements tragiques.

Dès 1944, nous nous sommes efforcés de lutter contre la politique belge qui constituait l'oppression du peuple ruandais à la base d'autorités coutumières

obligées par le gouvernement tutélaire de traiter ce premier à l'animal sans distinction raciale; c'est pourquoi je fus condamné à deux mois de prison (RUKABA François) accusé d'avoir défendu la masse. Poursuivant l'intérêt national, nous avons exposé à l'O.N.U. les points qu'il était nécessaire de recommander à la Belgique conçus sommairement comme suit :

EN MATIERE D'ENSEIGNEMENT :

Les enfants du petit peuple ne pouvant fréquenter l'école primaire dirigée par les Missionnaires parce que le denier du culte n'était pas effectué par manque de moyen matériel ou parce que l'on n'était pas baptisé, il s'avérait important de créer des écoles officielles de tout le monde sans distinction de religion.

Les étudiants sortant du groupe scolaire officiel congréganiste et des séminaires n'étant pas suffisamment formé au point de vue intellectuel, il était souhaitable qu'ils continuent leurs études à échelon supérieur en Belgique.

EN MATIERE ADMINISTRATIVE :

En vue de réduire le régime féodal imposé indirectement par le gouvernement tutélaire, nous avons demandé de muter les autorités coutumières chaque fois après trois ans, et de modifier autant que possible la loi pesant trop lourd sur le petit peuple.

Nous avons également demandé de créer un conseil supérieur du pays composé des trois races HUTU-TWA-TUTSI, représentant le peuple sous la présidence d'un président élu par les Conseillers élus eux-mêmes par la masse.

EN MATIERE LEGISLATIVE :

Afin de maintenir la soumission juridique commune au peuple ruandais nous avons constaté que la loi n'était pas de même façon applicable dans tous les Territoires.

EN MATIERE COMMERCIALE :

Le commerce très peu développé chez les otochtones à cause des impôts trop élevés entraînant nécessairement la suppression progressive de cette activité posait de son côté un problème au gouvernement. Il y avait là un inconvénient non seulement de compromettre l'activité commerciale, mais aussi de condamner injustement celui qui n'a pu régler cette dette alors qu'il avait liquidé tout son avoir en vain pour concurrencer le montant exigé. Ainsi la

patente de gros bétail faisant l'objet de double paiement car leur importation à l'ex-Congo belge était soumise aux taxes fort élevés, abstraction faite du paiement antérieur, alors que nous étions régis par une loi identique.

EN MATIERE ECONOMIQUE :

Nous avons signalé que les ruandais étaient empêchés d'exploiter le sous-sol, donnant exemple de mon propre cas (RUKABA François) dans lequel le gouvernement tuteur me défendait d'exploiter les mines de TALC à ma disposition dans le but de nous mettre à l'écart de la richesse.

EN MATIERE AGRICOLE :

L'amélioration de cultures caféières et le développement d'autres plantations étrangères faisant défaut, nous avons proposé de former parmi nous des agronomes appelés à faire soigner méthodiquement les caféiers sur les collines, et d'adapter autant que possible des plantations étrangères, comme du coton et des fruits compatibles à notre terre. Pour réaliser cette tâche fructueusement, nous avons suggéré d'abolir des peines très souvent infligées à tort à l'homme de colline conduisant plus à la contrainte qu'à la persévérance agricole. Le vrai développement agricole s'effectuant par l'activité accrue et assez dure, nous avons également suggéré de nous fournir des machines agricoles à louer par les intéressés.

EN MATIERE JUDICIAIRE :

Les autorités coutumières démisées de leur fonction à raison d'incapacité administrative, nommées en suite juges des tribunaux indigènes ne répondaient pas non plus à la dignité de leur devoir judiciaire et méritaient en conséquence d'être affectées plus tôt aux fonctions beaucoup moins onéreuses, constatations-nous.

En effet si l'on est incapable d'administrer une agglomération d'un millier d'habitants l'on ne pourra sans inconvénient assumer la fonction d'un juge de tribunaux si peu valeureux qu'il serait.

Nous avons constaté avec regret que le Mwami coutumièrement au-dessus de tous, exerçait la fonction de juge certe en dessous de ses compétences. Nous demandions donc de décharger le souverain de ce dégradant travail. Pour nous éviter le plus possible l'injustice judiciaire, nous avons inculqué aux Nations Unies l'idée de faire engager au Parquet comme aux différents

tribunaux assurés par les techniciens européens, des agents ruandais formés à cette fin, appelés à jouer le rôle d'interprète juste et neutre, et de faciliter l'accès aux établissements judiciaires jusque lors quasi impossible au petit peuple. Les peines et amendes infligées aux perdants par les Tribunaux au-dessus de leurs revenus devaient être considérablement diminués.

EN MATIERE SOCIALE :

L'autorité administrante détestant la société royale au maximum a supporté mal l'existence des Bami jusqu'à empoisonner le Mwami MUSINGA et son fils MUTARA III, tandis que leur successeur S.M. le KIGERI V très difficilement intronisé reste jusqu'aujourd'hui menacé d'assassinat à défaut de destitution. Profondément déçus de cet agissement trop hostile contre nos Bami, nous nous en sommes plaint auprès de l'organisation des Nations Unies faute de toute vengeance méritée.

Nous avons constaté que les propriétés des personnes émigrées aux pays voisins à la recherche d'un travail bénévole et paisible, qu'il leur manquait au Ruanda, devaient être maintenues à leur disposition puisqu'en regagnant le milieu d'origine, la terre ancestrale leur rendait un grand service du fait de leur contenu matériel-champs et bananeraies, elle en avaient d'ailleurs entièrement droit.

Des relations internationales :

En vue de soutenir les intérêts nationaux, nous avons sollicité d'examiner la possibilité d'admettre aux Nations Unies la délégation ruandaise.

Cette délégation approuvée favorablement par le Conseil de tutelle de l'O.N.U. a été regrettablement sabotée et définitivement compromise de l'autorité tutélaire.

Bref, nous devons dire que la suite réservée aux pétitions ci-dessus résumées s'est montrée fort peu favorable jusqu'à nos jours. Au cours de l'actualité, sous prétexte de supprimer la féodalité tutsi créée par elle-même, l'Administration belge nous a enfoncé dans des misères irréparables dont les faits et conséquences se trouvent nettement déterminés au long et au large dans nos requêtes présentées à la Mission d'enquête du Mars 1960.

Cette mission répondant à notre appel au secours par notre délégué spécial RWAGASANA, M. nous n'avons rien épargné pour rendre la gravité de notre situation au clair, aussi bien verbalement que par écrits. Nous nous sommes efforcés sans

réserve de montrer le but et danger de la politique belge, particulièrement la suppression la plus cruelle des VIES HUMAINES, l'oppression accentuée de l'UNION NATIONALE RUANDAISE (parti national), l'incendie d'habitations en milliers, des arrestations arbitraires et des condamnations à la prison purement gratuites, en fin, la féodalité très mal expliquée de l'autorité tutélaire et l'origine réelle des troubles de novembre 1959, actuellement progressifs plus tôt que diminués.

Permettez-nous, Monsieur le Président, d'abréger ci-après le détail de notre souffrance déjà signalée à l'O.N.U. lors du passage de la Mission d'enquête comme après son départ sans cependant suite efficace réservée à notre sort déplorable, c'est-à-dire nonobstant les difficultés nationales accrues au lieu de les réduire à la réconciliation nécessaire à cette crise ruandaise.

Le colonialiste belge, pour justifier aux Nations Unies son action vénimeuse et sa politique hostile au Ruanda-Urundi, il a fallu couvrir la vérité dont nous sommes victimes par le régime féodal et créer des partis politiques "APROSOMA-PARMEHUTU" agissant indirectement au nom et pour compte du gouvernement belge.

C'est ainsi que pour lutter contre la soit disant féodalité les maisons se brûlent nuit et jour par les membres des Partis ci-dessus payés à prix d'or et assistés au préalable par les soldats belges en guise de renfort, les membres des partis monarchistes non incarcérés injustement passent au feu de fusils par ces mêmes soldats en moyenne d'une centaine par jour, tandis que les filles même en bas âges et les femmes sont violées à merci.

Les membres des partis gouvernementaux passent pour des anges, toute défense légitime menée contre eux est punie par les coups de fusils ou par la prison de deux à vingt ans.

La fameux conseil spécial provisoire du Ruanda est monopolisé par les leaders des partis susdits, il est vraiment la bouche du gouvernement tutélaire qui aimerait supprimer la régime monarchique et les partis monarchistes afin de prolonger l'accession à l'indépendance du Ruanda-Urundi plus loin possible. Néanmoins, pour abolir la féodalité, doit-on prendre des mesures si inhumaines ? Dans le quotidien bruxellois "le soir" du six septembre 1960 en page trois, Monsieur Harroy, Résident général du Ruanda-Urundi, actuellement en Belgique affirme qu'il a reçu les ordres de supprimer la féodalité au Ruanda autant que possible, soit donc l'extermination de tout ruandais opposé à la politique belge. La Mission de Monsieur Harroy prétendument noble aurait pour origine les recommandations de

l'O.N.U. formulées secrètement à la Belgique si non le Résident Général devrait être invité à l'assemblée générale de septembre 1960 pour justifier les mesures tyranniques menées contre nous.

Nous déplorons à présent dans les Territoires d'Astrida, Nyanza, Gitarama, les cadavres pavant sur les collines tués par les soldats belges.

Ces derniers exercent la tire sur le peuple ruandais abattu comme les bêtes sauvages sans souci de valeur humaine.

Le Résident Général précité précise donc le rythme de cette plus haute violence qui fera disparaître la féodalité.

D'autre part, nous avons informé la Mission d'enquête de mars 1960 de ce que le régime féodal en question a été créé par le gouvernement lui-même. La preuve tangible à ce sujet se confirme notamment par le fait que dans le Ruanda antique le Mwami en tant que Chef d'état nommait et destituait les ministres et diverses autorités administratives sans distinction raciale et selon les capacités de chacun. Contrairement à cette organisation impartiale, le gouvernement belge à son arrivée destitua toutes les autorités HUTU et TWA au pouvoir, créa une école officielle à NYANZA fréquentée par les TUTSI sans admettre les HUTU et TWA malgré l'opposition formelle du Mwami relative à cette partialité. Le groupe scolaire officiel d'Astrida fut créé plus tard dans l'intérêt des enfants des chefs et sous-chefs appelés à remplacer leurs pères après la formation scolaire administrative.

Dès lors le droit de nommer et de destituer les autorités coutumières réservé au Mwami, fut monopolisé par le gouvernement tutélaire. Les TWA et HUTU démis du pouvoir perdant ips facto leurs biens (BETAIL et PROPRIETES) sont encore en vie et peuvent servir de témoin oculaire. Le gouvernement en écartant les deux partis des fonctions publiques et des écoles officielles respectivement, préparait la politique féodale qui est aujourd'hui son arme de défense aux yeux de l'opinion mondiale. A fin de corriger l'erreur de partialité, l'Administration dû recourir à la barbarie indigène d'un pays civilisé comme la Belgique contre laquelle nous protestons énergiquement et dont nous faisons humblement appel pressant à la prochaine session de l'assemblée générale des Nations Unies. Nous ne doutons nullement du secours efficace que l'Organisation des Nations Unies voudrait nous apporter, néanmoins les conclusions et recommandations formulées par le Conseil de tutelle en juin 1960 non exécutées jusqu'à ce jour nous font croire qu'elles s'accompagnent d'une entente abstraite sur le Ruanda-Urundi entre la Belgique et l'O.N.U.

Cette entente nous semble d'autant plus probable par les événements survenus en contradiction des dites recommandations.

Nous avons vu en outre les élections communales se dérouler d'une façon anti-démocratique, les électeurs menacés du gouvernement militaire, incarcérés, vendus pour élire les étrangers, belges ou asiatiques ou les illettrés rousés à dessein par les assistants officiels, tandis que le gouvernement déclarait à l'opinion internationale que ces élections se sont déroulées au soufflage universel dans l'ordre et la paix. La perte régulière des vies humaines citée plus haut, nous a obligés d'adresser plus d'une fois notre nette opposition à l'O.N.U. contre des mesures gouvernementales oppressives et croissantes au fil des jours.

Ces mesures poussent si loin qu'en ce moment où nous écrivons ces lignes il est envisagé de procéder au massacre de nos garçons qui fréquentent l'école primaire. C'est pourquoi les parents de ces garçons se pressent de les réfugier à l'étranger, mais alors nous déplorons les orphelins qui déjà menacés de famine, comme des veuves, ne pourront se sauver ni ne pouvons les secourir étant nous même incarcérés.

La situation est tellement catastrophique que les savanes de Mayaga en Territoire de Nyanza sont en plein feu, d'où le massacre sera beaucoup plus facilité aux militaires belges.

Le gouvernement tutélaire vient de trouver une nouvelle solution de hater les élections législatives qui devaient se dérouler en présence des observateurs de l'O.N.U., en adaptant comme conditions sine qua non l'opposition du cachet "GUTORA" dans le livret d'identité de toute personne voulant échanger son argent à l'occasion de la création monétaire propre au Ruanda-Urundi.

Le Cachet "GUTORA" signifie que l'on consent à la participation de la prochaine campagne électorale du second degré.

Pour mettre fin à la tyrannie belge, S.M. KIGERI V s'est rendu à Léopoldville le 25 juillet 1960 y contacter Monsieur le Secrétaire Général de l'O.N.U. lui exposer les difficultés intenses de son peuple. Le maintien du silence prolongé en face de pareille tyrannie abat de plus en plus notre confiance à l'égard des Nations Unies, nous persuadant au contraire que les représentants de celles-ci au conseil de tutelle donnent raison à la Belgique et la favorise à nous enfoncer davantage dans le chaos incurable. Dans ces conditions il nous serait dorénavant inutile de crier secours aux Nations Unies nos recandidatures légitimes étant éperdument négligées ou considérées comme nulles probablement à cause de la trahison belge contre nous auprès des représentants des Nations Unies

Confiant à l'assemblée générale, nous vous prions, Monsieur le Président, de vouloir bien nous apporter efficacement une aide empressée par la mise en exécution des points suivants :

- 1) l'envoi immédiat des militaires internationaux en remplacement des militaires belges violents;
- 2) Dès l'arrivée des militaires internationaux, conférer à Sa Majesté le Mwami KIGERI V le pouvoir exécutif à l'aide des représentants réels de tous les partis politiques;
- 3) L'annulation des élections communales antidémocratiques
- 4) L'amnistie générale urgente des prisonniers politiques condamnés à l'occasion des événements de Novembre 1959 et la réintégration des réfugiés dans leur milieu d'origine
- 5) L'exécution des élections communales et législatives libres à la vase d'une saine démocratie sous le contrôle de l'organisation des Nations Unies
- 6) L'accession à l'indépendance immédiatement après les élections ci-dessus.

Nous estimons vraiment ces mesures urgentes et strictement nécessaires à défaut desquelles nous nous verrons décidément obligés de procéder aussitôt après l'assemblée générale, au retrait forcé du gouvernement belge à l'appui des Nations africaines et Européennes de bonne volonté. La présente constitue notre dernier avertissement et justifie l'irresponsabilité de toute nation généreuse prête à nous rendre secours.

Daignez, agréer, Monsieur le Président, l'assurance de notre haute considération.

Les prisonniers politiques :

RUKEBA François

MUNYURANGABO, I.

KARIBWENDE, O.

MURARA, A.

KAMBARI, M.

KAGIRANEZA, T.

KAYUGI, Z.

MUVUNYI, E.

(signé : Kayugi Z.)

(toutes signatures illisibles à part une).
